

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 17 (1881)
Heft: 7

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

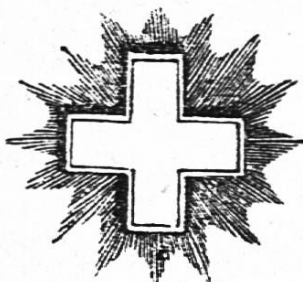
DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

NEUCHÂTEL

1^{er} AVRIL 1881

XVII^e Année.

N^o 7.



L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE : Intérêts de la Société. — De la réduction du programme de l'enseignement primaire. — Pédagogie et bibliographie françaises. — Le Congrès international de l'enseignement à Bruxelles (cinquième article). — Chronique scolaire. — Partie pratique.

INTÉRÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Ensuite d'un vote unanime du Comité central consulté par correspondance, le 8^e Congrès scolaire, qui devait se tenir à Neuchâtel en 1881, est renvoyé à l'été de 1882. La coïncidence avec le tir fédéral de Fribourg, et surtout le manque momentané d'un local suffisant pour recevoir dignement les membres de la Société, sont les principales raisons qui ont déterminé le Comité directeur à proposer cet ajournement. Nous reviendrons, avec plus de détails, dans un prochain numéro de L'ÉDUCATEUR, sur cette importante décision.

LE COMITÉ DIRECTEUR.

De la réduction du programme de l'enseignement primaire.

« J'aime mieux que mon élève ait la tête bien faite que pleine. » MONTAIGNE.

« Multum, non multa. » PLIN LE JEUNE.

« Ce que l'on gagne en étendue, on le perd en solidité. »

Il y a deux ans, le nouveau président du Conseil fédéral, M. Droz, disait dans son rapport à cette autorité :

« Le mal dont nos écoles souffrent vient de ce qu'on remplit le cerveau des élèves de beaucoup de choses au lieu de fortifier la force pensante. »

Et plus loin :

« Plusieurs cantons croient servir le progrès en surchargeant le programme au détriment du développement ou du bien-être intellectuel et physique des enfants. Dans combien d'écoles ne voit-on pas donner un enseignement systématique de littérature, de physique et de chimie à des enfants qui ne savent pas lire ou qui ne peuvent faire une dictée sans commettre des fautes grossières. »

Ce langage est parfait. Le conseiller fédéral, l'ancien directeur de l'instruction publique du canton de Neuchâtel, ne pouvait mieux dire. Mais la surcharge n'a pas cessé, et quand on propose le moindre changement au programme, on ne trouve aucun écho, même chez ceux qui parlent le plus en théorie de la simplification des programmes. Ainsi, par exemple, quand on propose le retranchement de l'histoire générale à l'école primaire, où la France a eu le bon sens de se contenter de l'histoire nationale. Nous avons à plusieurs reprises fait valoir toutes les raisons qui militent en faveur de cette suppression. Nous allons les reproduire, sans espoir aucun de convaincre ceux qui ne veulent pas être persuadés, mais pour l'acquit de notre conscience pédagogique et aussi pour servir d'interprète à ceux qui partagent notre manière de voir, soit parmi les instituteurs, soit dans le public éclairé et sympathique à l'éducation populaire vraie, celle qui ne se paie pas de mots, mais qui va au fond des choses. Quand nous demandons la suppression de l'histoire générale à l'école primaire, ce n'est que comme branche distincte et séparée de l'histoire nationale. Nous approuvons, en revanche, beaucoup l'idée émise par la commission d'éducation du Locle, qui, dans un rapport destiné à être présenté à la commission des examens, émet le vœu qu'à propos des événements de l'histoire nationale, on jette un coup d'œil sur l'histoire générale de temps en temps et quand on y est amené naturellement par le

sujet; ainsi, à propos des Romains, de Charlemagne, des Croisades, de la Réformation, de la Renaissance, de la guerre de Trente-Ans et de la Révolution française.

Voici maintenant nos motifs pour la suppression de l'histoire générale comme *branche spéciale et distincte* dans le programme de l'instruction primaire.

I. Le temps accordé à l'étude de l'histoire n'étant et ne pouvant être considérable, il en résulte que les deux enseignements se nuisent l'un à l'autre et qu'aucun d'eux ne peut se faire comme il doit être fait pour porter tous ses fruits au triple point de vue 1^o de la connaissance des faits; 2^o de la culture du jugement; 3^o de l'éducation morale (celle du cœur et de la conscience).

II. L'histoire nationale à elle seule, pour être étudiée au triple point de vue indiqué plus haut, demanderait au moins deux heures par semaine et l'enseignement de l'histoire générale autant. Or, ces quatre heures ne peuvent être accordées à l'enseignement de l'histoire. Donc, ce qui se fait ne peut consister qu'en un aperçu sans valeur au point de vue intellectuel et moral.

III. Un double enseignement d'histoire, pour être quelque peu solide, demanderait une maturité d'esprit et de jugement que les élèves de l'école primaire ne possèdent point; par conséquent, ce double enseignement repose pour la plupart des élèves presque entièrement sur la mémoire et ne produit qu'un faux semblant de savoir, pire que l'ignorance.

IV. Les maîtres eux-mêmes, auxquels incombe la lourde tâche d'un enseignement multiple, n'ont pas le temps de se préparer pour un double enseignement historique et sont souvent condamnés à une insuffisance fâcheuse pour le véritable développement intellectuel et moral de l'élève.

V. Les emprunts faits à l'histoire générale dans le sens indiqué par la commission d'éducation du Locle, en faisant de l'enseignement de cette branche une sorte d'histoire comparée en petit, auraient l'avantage de faire cesser une dualité préjudiciable et de faciliter cette culture de l'intelligence, du jugement, du caractère, qui est l'un des principaux résultats à obtenir de l'étude de l'histoire, mais qui ne peut être obtenu qu'en fixant l'attention de l'élève sur l'appréciation des hommes et des choses. Or une pareille appréciation demande plus de temps que l'enseignement actuel n'en accorde aux instituteurs et veut aussi, de la part de ceux-ci, une préparation spéciale.

Ce sont là quelques-unes des observations que suggère le maintien du *statu quo* dans le programme de l'enseignement pri-

maire. La grande objection faite jusqu'ici à la réduction de l'enseignement de l'histoire à une seule branche, à l'histoire nationale, était que la plupart des élèves ne passant pas de l'école élémentaire à une école secondaire, ces jeunes gens seraient privés de tout enseignement d'histoire générale. Mais cette objection, en la supposant fondée, tombe par le fait que le maître fera de l'histoire générale à propos de l'histoire nationale. Nous disons *en la supposant fondée*, car l'enseignement de l'histoire générale, tel qu'il peut se faire dans les conditions actuelles, n'est, nous le répétons, qu'un semblant de culture historique et un pur savoir de mémoire (1)

A. DAGUET.

Pédagogie et bibliographie françaises.

Parmi les feuilles pédagogiques françaises, une des plus riches ou, pour parler plus exactement, la plus riche en faits, c'est le *Journal général*, revue hebdomadaire qui embrasse les trois sphères de l'instruction publique et qui fait aussi une part aux sciences, aux lettres et aux arts. Ainsi s'unissent dans l'organe officiel de l'enseignement le réel et cet idéal dont le recteur de l'Académie de Neuchâtel, M. le pasteur Dubois, nous parlait en termes enthousiastes dans son discours d'ouverture en 1880, où il montrait ce que seraient, sans idéal, l'art, la science et la vie en général.

Le réel dans le *Journal général* est représenté par les actes officiels, les arrêtés du ministère, toutes les décisions prises dans les trois sphères de l'instruction publique, c'est-à-dire de l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, avec tout le mouvement du personnel, la liste des distinctions honorifiques. La partie idéale se compose des discours prononcés dans les diverses Académies dont se compose l'Institut de France, les cérémonies scolaires et les fêtes comme celles qui ont été célébrées en l'honneur de Victor Hugo, dont M. Rambaud, prononçant le panégyrique à Besançon, la ville natale du grand poète, rappelait entr'autres ces vers éclos sous l'empire :

République universelle,
Tu n'es encore que l'étincelle,
Demain, tu seras le soleil.

Dans le domaine du réel plutôt que dans celui de l'idéal, il aurait fallu faire une place aussi à ces discussions des Chambres sur les questions d'école qui divisent les esprits en France et qui touchent aux matières les plus brûlantes de la politique et de la religion. Pour en donner une idée tant soit peu exacte, il faudrait plus d'espace que celui dont nous disposons dans ces colonnes.

(1) Dans notre dernier article sur la nécessité de l'étude des grands écrivains, il s'est glissé une faute grave qui nous fait dire : ces *derniers vers* de Racine, au lieu de : ces deux vers de Racine.

Parmi les feuilles pédagogiques, une place importante revient à la *Revue pédagogique*, publiée avec un succès croissant chez Delagrave, sous la direction de M. Cocheris, inspecteur général de l'enseignement, et dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs.

La *Revue pédagogique*, qui en est à sa quatrième année d'existence, traite beaucoup de sujets d'un grand intérêt pour les instituteurs et les amis de l'instruction, méthodes, réformes, projets de loi, histoire de la pédagogie, écoles de filles. Parmi les articles parus dans les derniers six mois de l'année 1880, nous citerons : Un fragment du roman pédagogique de Pestalozzi : *Comment Gertrude instruit ses enfants*, de M. Darin ; une étude sur les doctrines pédagogiques de Montaigne, de M. Conor ; l'éducation des filles d'après Rousseau, de M. Souquet ; les fables de Lafontaine à l'école primaire, de M. Mennehand ; l'enseignement mutuel et l'enseignement simultané (magistral), de M. Chaumeil ; de l'internat et de l'externat dans les écoles normales, de M. Paroz.

Mais aucune librairie de France ne l'emporte en publications utiles et importantes sur celles de la maison Hachette. Nous lui devons d'abord le *Dictionnaire de pédagogie*, de M. Buisson, qui se compose de deux parties : la première traitant la pédagogie proprement dite ; l'autre formant une sorte d'encyclopédie à l'usage de l'instituteur ; la première en est à la lettre E, et la seconde à la lettre R.

Parmi les articles remarquables que renferment les dernières livraisons de la première partie, nous signalons les articles *Ecole*, *Ecriture*. Les notices biographiques offrent aussi beaucoup d'intérêt ; l'œuvre de l'évêque d'Orléans Dupanloup est analysée avec beaucoup d'impartialité ; la vie de Comenius est racontée d'après les sources allemandes par notre collaboratrice, M^{lle} Progler, et l'auteur de ces lignes y a ajouté une appréciation générale que l'*Educateur* reproduira peut-être un jour. Le célèbre pédagogue de Berlin, Diesterweg, a fait l'objet d'une notice intéressante de M. le pasteur Pécaut, aujourd'hui inspecteur général de l'enseignement.

Dans la deuxième partie ou partie encyclopédique, nous avons noté comme particulièrement instructifs les articles de M. Polguète sur la ponctuation ; de M. Charles Defodon, sur la prosodie ; de M. Ayer, sur l'orthographe ; de M. Pressard, sur les fables de Lafontaine ; de M. Dusouchet, sur la prononciation, et de M. Gustave Vapereau, sur la littérature.

Parmi les publications de la maison Hachette, nous avons déjà signalé plusieurs fois la *Géographie universelle* de Reclus, qui en est aujourd'hui à sa 352^e livraison et se poursuit avec le même talent et la même sûreté d'informations. Le dictionnaire géographique de Vivien, qui paraît également chez Hachette, se distingue par la splendeur de ses cartes. La même maison a édité le dictionnaire des littératures, en deux volumes, de Vapereau, et son dictionnaire des contemporains, dont une nouvelle édition a paru en 1880. Ces deux ouvrages ont une véritable actualité. Veut-on connaître les antécédents d'un écrivain, d'un artiste, d'un homme d'Etat, d'un personnage en vue, on a recours à Vapereau. Si le dictionnaire des contemporains est utile à tout le monde, le dictionnaire des

littératures est du plus grand secours pour les personnes qui s'occupent d'études littéraires et tout spécialement aux personnes qui aspirent au brevet de l'enseignement secondaire.

Au même genre d'ouvrages appartient l'histoire des littératures étrangères, de Demogeot, en deux volumes in-3° (1880), et qui forme comme le complément naturel du dictionnaire des littératures de Vapereau. Jacques Demogeot est, comme l'on sait, l'auteur d'une histoire abrégée de la littérature française, livre bien fait, qui n'est point une simple compilation, et où l'éclat du style s'allie en général à la justesse des appréciations. C'est ce que semble ne pas comprendre l'auteur d'un article publié dans la *Schweizerische-Lehrerzeitung* du 1^{er} janvier 1881. (1)

(A suivre.)

Le Congrès international de l'enseignement à Bruxelles.

(Cinquième article.)

Les questions scolaires soumises aux assemblées générales devaient offrir un caractère d'intérêt général (art. 6 du règlement). Dans ce but, chaque section à son tour devait soumettre à la discussion de tous les membres du congrès une question rentrant plus spécialement dans son ressort. Par la force des circonstances, une section s'est vue privée de cet honneur, c'est la section d'hygiène, dont le programme trop spécial ne se prêtait guère à une discussion générale.

C'était à la première section, celle de l'enseignement primaire, que revenait l'honneur de la première assemblée générale, tenue le 23 août, à 2 heures, sous la présidence de M. Gustave Jottrand, membre de la chambre des représentants. La grande salle de l'Athénée royal pouvait à peine contenir l'affluence considérable des congressistes. La question à l'ordre du jour était en effet l'une de celles qui intéressent à la fois le législateur et l'instituteur et qui laissent bien loin derrière elles toutes les questions de méthodes, de procédés et d'organisation scolaires : *Quel est le but que doit poursuivre le législateur en élaborant le programme de l'enseignement primaire ?*

Le but est-il de faire acquérir des connaissances déterminées ou de cultiver d'une manière intégrale les qualités physiques, intellectuelles et morales ? Que doit faire l'école primaire au point de vue de l'éducation politique du peuple ?

Un rapport en allemand avait été envoyé par M. A.-J. Pick, directeur d'école à Vienne (Autriche). Ce rapport fort étendu, écrit dans un style germanique et nébuleux, n'avait point gagné par une traduction défec-tueuse ; son manque de concision a été relevé au cours de la discussion. Ce travail renferme cependant d'excellentes idées et rejette l'acquisition de connaissances déterminées comme but de l'enseignement primaire : M. Pick demande en outre *qu'on n'enseigne aux enfants que ce qu'ils*

(1) Les Allemands suisses ou autres, avant de parler de littérature française, feront bien de se rappeler ces paroles de Mirabeau à propos de l'Allemagne : « Nous ne parlerons pas de belles-lettres, un étranger n'en est jamais bon juge. »

peuvent s'assimiler ; qu'on ne se contente pas de leur apprendre la vérité, et que dans tout l'enseignement on procède du connu à l'inconnu, dans l'éducation politique comme dans l'éducation scientifique. On ne peut mieux dire, et tous les orateurs qui ont pris la parole n'ont fait que développer les idées de M. Pick, qui, malheureusement, vu la distance et les frais considérables du voyage, n'avait pu prendre part au congrès. Le premier orateur, un ancien officier de la marine française, M. Salicis, répétiteur à l'école polytechnique, a esquissé à grands traits l'état actuel de l'enseignement primaire. « Les deux tiers de la nation, a dit M. Salicis, ne reçoivent d'autre instruction que celle de l'école primaire, les nécessités de la vie ne permettant pas à l'homme du peuple d'aborder l'enseignement secondaire. Et cependant l'école primaire instruit les enfants appelés à devenir des ouvriers, des paysans, comme s'ils devaient devenir de parfaits notaires, et toutes les faveurs sont pour les meilleurs calligraphes, les meilleurs grammairiens. L'enseignement primaire ne ménage point l'accession au travail manuel, elle n'en inspire point l'amour. En outre, il ne s'occupe pas assez de développer les facultés inventives de l'enfant, qui prend l'habitude des opérations mécaniques de l'intelligence, du travail sans fatigue, si bien que son ressort intellectuel et son activité physique s'amollissent. L'enseignement primaire et obligatoire, tant qu'il restera purement pédagogique, ne sera qu'une transformation moderne et démocratique d'une sorte d'oppression exercée sur Jacques Bonhomme ! Il y a longtemps, s'est écrié M. Salicis, qu'a sonné l'heure d'une révolution scolaire ; il y a longtemps déjà que le législateur devrait faire marcher de front l'enseignement primaire avec l'instruction manuelle ! » — Puis l'orateur raconte à l'assemblée les essais qu'il a faits depuis six ou sept ans à l'école municipale de la rue Tournefort, à Paris, puis couronnés d'un entier succès, comme le prouvent les rapports officiels de M. Gréard. — « L'expérience est donc faite, a-t-il ajouté ; le travail manuel peut être introduit à l'école primaire, et au lieu d'enrayer l'instruction proprement dite, il la complète et la rend efficace. » L'orateur, cependant, n'a point eu la prétention de donner cette école comme un modèle et a répété à plusieurs reprises qu'il la signalait seulement pour montrer que l'idée est sortie aujourd'hui de la pure spéculation pour entrer dans la pratique. Après M. Salicis, M. Sluys, directeur de l'école-modèle, a parlé, et s'appuyant, comme l'auteur précédent, sur des faits, sur des résultats connus de tous, il a démontré que le but de l'école ne pouvait être seulement de faire acquérir des connaissances. Entre bien des exemples cités par M. Sluys pour appuyer sa manière de voir, nous prendrons *la lecture*. L'orateur constate que malgré tout, le peuple ne lit pas même quand il sait lire. « Comment l'ouvrier, le paysan, vivant dans un milieu vide d'idées, pourrait-il s'intéresser à des lectures qu'il ne peut comprendre, puisque l'école primaire ne développe pas les facultés d'observation et de réflexion, et que l'application de son programme conduit fatalement à l'inaptitude pour les choses qu'elle enseigne. Le but de l'enseignement tout entier, a ajouté M. Sluys, est de cultiver harmoniquement les facultés intellectuelles, morales et physiques. Personne n'a mieux compris que Froebel l'importance de ce problème difficile, et

personne ne l'a mieux que lui résolu pour l'école élémentaire. Ce système de culture convient à tous les peuples et à tous les individus, et ce sera un honneur pour la Belgique d'en avoir tenté l'essai sur une vaste échelle.

L'assemblée entend encore M. Francolin, de Paris, directeur de l'*Ecole nouvelle* et de la *Réforme*, deux journaux pédagogiques du parti avancé. M. Francolin, « au risque de faire bondir l'assemblée, ne veut pas qu'on réduise le programme des écoles : il veut l'agrandir, le rendre encyclopédique, car l'homme du peuple doit tout connaître. M. Francolin n'est point effrayé des difficultés que comporte un pareil programme; ce n'est pour lui qu'une question de méthode. »

L'assemblée paraît fort sympathique aux idées exprimées par les divers orateurs et qu'on peut résumer comme suit : l'enseignement primaire doit cultiver d'une manière intégrale les qualités physiques et intellectuelles de l'enfant; son but est bien plus de lui donner un développement harmonique que de lui faire acquérir certaines connaissances. Pendant tout le cours de cette intéressante discussion qui a duré plus de trois heures et est restée d'un bout à l'autre digne et élevée, les admirables chapitres du *Chant du cygne* nous revenaient sans cesse à la mémoire. Il y a cinquante-six ans que Pestalozzi, retiré à Neuhof, écrivait pour la postérité les pages si touchantes de son testament pédagogique. Que demandait-il, si ce n'est la culture intégrale et le développement harmonique des facultés; que prévoyait-il dans l'avenir, si ce n'est les résultats déplorables de cet enseignement utilitaire qui étouffe le cœur, paralyse l'action et anéantit l'individualité. Et son époque riait de lui, elle le traitait de fou!

Combien de temps une pensée,
Vierge obscure, attend son époux !
Les sots la traitent d'insensée ;
Le sage lui dit : Cachez-vous !
Mais, la rencontrant loin du monde,
Un fou qui croit au lendemain,
L'épouse ; elle devient féconde
Pour le bonheur du genre humain.

Béranger.

Caroline PROGLER.

CHRONIQUE SCOLAIRE

CONFÉDÉRATION SUISSE. — La ville de Schaffhouse accepte la fête des instituteurs suisses pour l'année 1882 et sera le siège du prochain congrès. M. le conseiller d'Etat Deucher présidera l'assemblée.

(*Berner-Schulblatt*, du 5 mars.)

NEUCHÂTEL. — M. Stoll, inspecteur d'écoles du cercle des Montagnes, a été élu professeur de chant aux écoles municipales de Neuchâtel, en remplacement de M. Edouard Munzinger, démissionnaire.

La renonciation de M. Stoll aux fonctions d'inspecteur a été sans doute accueillie avec regret par ses subordonnés, qui devaient apprécier à sa

valeur cet homme dévoué et qui n'ont eu, certes, qu'à se louer de ses excellents procédés. Le corps enseignant de la ville de Neuchâtel a salué son appel dans nos murs avec un vrai plaisir, celui qu'on éprouve à se trouver en présence d'un homme d'esprit et de cœur, joignant l'aménité des formes à un réel mérite.

BERNE. — Un collaborateur du *Berner-Schulblatt* se moque avec raison de ces hommes d'école qui se lassent d'un livre de classe dès qu'il a été employé pendant quelque temps et en réclament un nouveau dont ils se dégoûtent de même. Ces esprits inquiets font penser à Méphistophélès dans le *Faust* de Goethe :

Tout ce qui paraît
Mérite avec raison de disparaître,
Et le mieux serait que
Rien n'eût existé.

— *Jura bernois.* — Le *Berner-Schulblatt* a inséré dans son numéro 4 un article contre le livre de *Lecture-écriture* employé dans la partie française, et un autre article, inséré dans le n° 5, est destiné à réfuter le premier. Nous ne connaissons pas le livre en question et nous n'en pouvons donc porter un jugement quelconque.

ZURICH. — Le synode scolaire est occupé de la question du service militaire. Ce service a encore ses défenseurs, mais plus trace de cet enthousiasme qui enflammait le *Lehrerverein* à Winterthour et faisait pleurer de tendresse patriotique dans son lit l'excellent professeur émérite Hagnauer, d'Aarau. Que d'illusions évanouies aussi ! Un seul instituteur-soldat de Thurgovie a été promu au rang d'officier. Même en faisant leur service complet, un quart seulement des instituteurs peut arriver au grade de sous-officiers et un autre quart à celui d'officier. Mais pour être capitaine, il faut renoncer à l'enseignement. La maladie du plumet trouve ainsi son remède en elle-même.

— L'école normale évangélique d'Unterstrass comptait l'année écoulée 70 élèves, dont 38 de Zurich, les autres des cantons de la Suisse orientale. L'établissement prospère. Un correspondant du *Bund* prétend que le mémoire qui accompagne le rapport de l'institution et qui a pour objet la *culture de la conscience*, est un non-sens complet, à côté de beaucoup de remarques excellentes ; *quod erat demonstrandum*.

— Le 15 octobre dernier a eu lieu, dans le local du *Schanzengrabenhaus*, une exposition d'ouvrages du sexe. C'était une magnifique collection de produits des écoles de Reutlingen, Carlsruhe, Aarau, Zoug, Winterthour, Zurich, sans parler d'une exhibition des ouvrages des institutrices du canton, réunis en cours et qui forme un ensemble gradué et systématique. Ajoutez-y une exposition des travaux des écoles d'horlogerie de Bienne, Locle, plus une série de dessins également gradués des écoles de la ville de Soleure. L'école des arts et métiers de Zurich, celles de Töss, Riesbach, Unterstrass, ont également enrichi l'exposition des produits de leurs élèves.

— La librairie Orell et Fuessli met en vente une nouvelle édition du

Robinson suisse, du professeur Rodolphe Wyss, de Berne, mort en 1831, et qui a eu les honneurs de la traduction dans plusieurs langues. L'amour de la nature et les sentiments élevés et moraux qui respirent dans cet ouvrage en font un des meilleurs écrits pour l'enfance. Il a été abrégé en français d'une manière plus ou moins heureuse. M. Widmann, littérateur et poète distingué, qui habite Berne, appelle l'attention publique sur ce livre excellent et populaire.

Fribourg. — Le gouvernement de ce canton avait décidé l'érection d'une statue à Nicolas de Flue, le pacificateur de la Suisse et grâce aux efforts duquel Fribourg et Soleure sont entrés dans la Confédération. Mais les maquettes présentées au concours n'ayant pas été trouvées assez réussies, on se contentera de placer des deux côtés de la porte d'entrée du grand conseil des bas-reliefs qui représenteront des scènes relatives à la pacification du pays et à l'admission de Fribourg. Nous avouons ne pas comprendre la transformation.

— Un professeur de dessin, artiste habile, avait ouvert un cours pour les jeunes demoiselles, au prix modique de cinquante centimes par heure. Il s'est présenté... cinq jeunes filles.

Vaud. — Le département de l'instruction publique vient d'adresser aux commissions des écoles et aux instituteurs une circulaire en date du 7 mars dernier et où il s'élève contre l'abus qu'on fait des dictées orthographiques dans les examens. L'orthographe est, certes, importante et le directeur ne songe pas à le contester; mais quoi qu'on fasse à cet égard, on n'évitera pas les fautes, et la composition peut parfaitement donner une idée suffisante du savoir des élèves primaires, comme pour les examens de recrues. Le directeur, cependant, ne supprimera pas la dictée, mais la rend facultative en laissant toute latitude aux commissions d'éducation. « L'essentiel, dit M. Boiceau, est que les instituteurs soient assurés contre le retour des dictées à difficultés. »

La direction pense aussi que l'enseignement de la langue gagnerait à la modération des exigences dans les examens de grammaire, où la manie de subtilités grammaticales est à l'ordre du jour. Ce n'est pas pour amoindrir, c'est au contraire pour fortifier l'enseignement bien entendu de la langue que la direction de l'instruction publique voudrait débarrasser l'école d'un trop lourd bagage grammatical et y substituer des exercices de mémorisation, de composition, des comptes-rendus oraux. Parmi les acquisitions faites cette année, nous remarquons des gravures suisses, mais on ne dit pas quelle collection. Cela serait intéressant à connaître.

Valais. — Le village de St-Gingolph ne payant pas ses régentes depuis QUATRE ANS, une saisie a dû être pratiquée aux dépens de la commune. Les administrateurs croyaient l'affaire réglée. Où donc a passé l'argent? Le *Journal de Genève* du 8 décembre dernier demande comment il se fait que la direction de l'instruction publique laisse des faits pareils s'accomplir sous ses yeux et tolérer que de pauvres institutrices restent quatre ans sans toucher leurs honoraires. C'est comme en Espagne, c'est-à-dire dans les provinces les moins civilisées de ce pays. Le *Confédéré* du Valais devrait bien nous tenir un peu au courant de ce

qui se passe dans le domaine de l'instruction publique. Ce n'est cependant que par le développement de cette partie que le Valais peut s'affranchir des abus et des fléaux que combat le parti libéral.

FRANCE. — A l'occasion du cinquantenaire de la société polytechnique fondée en 1830 pour répandre l'instruction scientifique, historique et littéraire à l'aide des cours gratuits du soir, M. Gambetta a prononcé un discours fort applaudi, mais où il appelle Auguste Comte *le plus grand penseur du siècle!!!* Il a rendu un plus juste hommage, selon nous, à M. Perdonnet, le grand promoteur de tous les progrès accomplis à Paris pendant la première partie de ce siècle. Cet éloge a pour la Suisse un intérêt particulier, M. Perdonnet étant Veveysan d'origine, par son père, un patriote vaudois de 1798, dont les libéralités envers sa ville natale et en faveur de la publication de la grande histoire suisse de Hottinger, Glutz, Monnard et Vuillemin, méritent toute la reconnaissance des amis de la terre helvétique.

— M. Ferry, ministre de l'instruction publique, a décoré des insignes d'officier d'académie M. Magnenat-Gloor, le géographe et instituteur émérite que nous avons acclamé au Congrès de Lausanne pour ses cinquante-six ans de service.

— Une brave maîtresse d'école de village, dont nous regrettons de ne pouvoir dire le nom, peinée de voir la misère de certains de ses élèves, s'était mise à l'œuvre pour tâcher de réunir une trentaine de francs, afin de pouvoir offrir chaque jour à cinq ou six d'entre eux une bonne assiette de soupe. Elle réussit au-delà de ses espérances dans sa quête, qui se monta à 137 fr. en argent et à 36 fr. en nature, ensorte que cette excellente fille fait cuire chaque jour par sa mère une grande quantité de soupe avec laquelle elle régale et réchauffe 28 ou 30 enfants pauvres, dont la joie fait son bonheur. — De pareils actes se passent de tout commentaire.

GRANDE-BRETAGNE. — La question des châtimens corporels est fort débattue dans ce pays. Pendant que les théoriciens optimistes et les miss à sentiment, comme miss Taylor, pensent qu'on peut toujours conduire les écoliers par la persuasion, les partisans absolus des peines corporelles cherchent à les défendre par d'assez mauvaises raisons, comme celles qu'alléguait dernièrement en plein *School-board* un certain M. Grove, rédacteur en chef du *Maitre d'école* (*School-master*), qui dit qu'en France, où le châtiment corporel est interdit, il règne un esprit d'espionnage continuel et que la dissimulation s'y pratique avec la délation. Cette assertion a paru assez grave à l'ambassadeur de France à Londres, M. Challemel-Lacour, pour que ce diplomate (ancien professeur à l'Ecole polytechnique de Zurich, comme on sait) ait cru devoir réfuter le dire de M. Grove par une lettre très digne et très mesurée, adressée au *Times*. M. l'ambassadeur fait observer avec raison que s'il est un défaut dont les écoliers français sont exempts, c'est précisément l'odieuse tendance que M. Grove leur attribue si légèrement. M. Grove a mis sur le compte de toutes les écoles françaises la méthode de dissimulation qui passe pour être un trait caractéristique des établissements des jésuites.

PARTIE PRATIQUE

Une leçon d'instruction civique.

EXERCICE DU POUVOIR DANS LES 25 ETATS DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE.

La constitution fédérale proclamant, art. 6, que les constitutions cantonales ne seront garanties qu'à condition qu'elles assurent l'exercice des droits politiques d'après des formes républicaines représentatives ou démocratiques, il est superflu d'affirmer que la démocratie est le gouvernement de chacun des Etats de la Suisse. Mais il y a entre eux certaines nuances, dans la manière d'exercer la souveraineté, qui nous paraissent devoir être relevées; nous les formulons ici, d'après l'*Almanach fédéral pour 1881*.

Ainsi, des six Etats qui sont régis par la démocratie pure, savoir : Uri, Glaris, Obwald, Nidwald, Rhodes-Extérieures et Rhodes-Intérieures, chacun d'eux possède, à côté de la landsgemeinde, qui ne se réunit qu'à de longs intervalles, une autorité législative plus permanente. Il existe un conseil cantonal à Uri, Obwald, Nidwald et Rhodes-Extérieures, le premier, nommé, dans la proportion d'un membre sur 300 âmes de population, compte 48 membres; le deuxième a 80 membres (1 sur 1200 âmes); le troisième, 59 membres (1 sur 250 âmes), et le quatrième, 57 membres (1 sur 1000 âmes). Les Rhodes-Intérieures ont un grand conseil de 48 membres (1 sur 250 âmes). Quant au canton de Glaris, le système est très compliqué: il y a un conseil central triple composé: a) de neuf membres de la commission d'Etat; b) de membres nommés à raison de 1 sur 1000 habitants; c) de membres élus, toujours deux sur un membre du conseil; les membres sous lettre a et b forment le « conseil » comme grand conseil restreint, et ceux sous lettre c le grand conseil, composé de 123 membres, soit 1 sur 333 âmes de population.

En ce qui concerne le pouvoir exécutif, Uri et Nidwald ont un conseil d'Etat de onze membres; Obwald et les Rhodes-Extérieures, un de sept membres, et les Rhodes-Intérieures, une commission d'Etat de neuf membres. Glaris se distingue, ici encore, par la complication de son système: il y a une commission d'Etat comme pouvoir exécutif, plus les commissions suivantes: d'économie politique, militaire, scolaire, sanitaire, de police, des routes et travaux publics, des pauvres du canton, commerciale, de taxation (1^{re} instance), taxation (2^e instance), bibliothécaire, des faillites, d'exposition du bétail, des dessèchements, des impôts, total 15.

Parmi les 19 Etats à démocratie représentative, les seuls cantons de Fribourg, de Tessin et de Genève n'ont inscrit dans leur constitution aucune réserve pour le peuple, ni referendum, ni veto, ni initiative. Le canton de Zurich possède ces trois choses; Berne, Schaffhouse, Grisons, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Thurgovie et Neuchâtel ont le referendum, les uns, obligatoire, les autres, facultatif. Dans le Valais, il existe pour les dépenses de fr. 60,000 et les impôts au-delà de 1 $\frac{1}{2}$ ‰. Le veto se trouve à Lucerne, Zoug, Soleure, Bâle-Ville, Schaf-

fhouse et St-Gall, et le droit d'initiative à Zoug, Bâle, Ville et Campagne, Schaffhouse, Argovie, Thurgovie et Vaud.

Dans tous les cantons à démocratie représentative, il y a également un *grand conseil* ou *conseil cantonal* qui exerce le pouvoir législatif; ceux dont le nombre de membres dépasse 100 sont *Berne*, 252; *Zurich*, 185; *Lucerne*, 136; *Soleure*, 115; *Bâle-Ville*, 130; *St-Gall*, 161; *Argovie*, 180; *Tessin*, 119; *Vaud*, 235; *Neuchâtel*, 102; *Genève*, 110; *Bâle-Campagne* avec 67, les *Grisons* avec 72, et *Schaffhouse* avec 75, sont les cantons qui ont le moins de députés.

La proportion de la nomination des députés est également différente : *Lucerne*, *Tessin*, *Vaud*, *Valais* et *Neuchâtel* nomment en raison d'un député pour 1000 âmes; au-dessus de cette proportion, il y a *Zurich*, 1 sur 1500; *Berne*, 1 sur 2000; *Fribourg* et *St-Gall*, 1 sur 1200; *Grisons*, 1 sur 1300; au-dessous de 1000 on compte : *Schwytz*, 1 sur 600; *Zoug*, 1 sur 250; *Soleure*, 1 sur 650; *Bâle Ville*, 1 sur 362; *Bâle-Campagne*, 1 sur 800; *Schaffhouse*, 1 sur 500; *Thurgovie*, 1 sur 250, et *Genève*, 1 sur 890.

Passant au gouvernement proprement dit ou au pouvoir exécutif, il est exercé partout par un *conseil d'Etat* dont le nombre oscille de neuf à cinq. *Berne* a le nombre maximum; *Valais*, *Tessin*, *Thurgovie*, *Schaffhouse*, *Bâle-Campagne*, *Soleure*, le nombre cinq; les *Grisons* ont six conseillers d'Etat, et *Genève*, *Neuchâtel*, *Vaud*, *Argovie*, *St-Gall*, *Bâle-Ville*, *Fribourg*, *Zoug*, *Schwytz* et *Zurich* en ont sept.

Dans le canton des *Grisons*, le pouvoir exécutif est exercé : a) par une *commission d'Etat* comprenant le gouvernement proprement dit (le petit conseil), ses suppléants et neuf autres membres élus pour deux ans parmi les membres du grand conseil avec autant de suppléants; b) par un *petit conseil* de trois membres et trois suppléants comme pouvoir exécutif proprement dit. Le petit conseil convoque la commission d'Etat quand il s'agit d'affaires importantes et de délibérations préliminaires.

DICTIONNAIRE

Pour le degré inférieur.

LES PAPILLONS.

Les papillons sont des insectes qui ont quatre ailes presque de même longueur et ornées des couleurs les plus brillantes. Les pattes, au nombre de six, tiennent à la partie antérieure du corps. Les papillons se nourrissent des sucres mielleux qu'ils tirent des plantes. Ils ne jouissent que quelques jours de leur frêle existence; mais pendant ce court espace de temps, ils voltigent de fleur en fleur. Les femelles placent leurs œufs sur les substances qui doivent servir de nourriture aux chenilles qui en sortiront, et meurent ensuite, ainsi que les mâles.

Pour le degré moyen.

UN DIMANCHE EXCEPTIONNEL.

Le dimanche, vingt-neuf février mil huit cent quatre-vingt, a été remarquable sous plus d'un rapport. D'abord, c'était le cinquième diman-

che dans le mois de février, ce qui est si rare que peu de personnes l'ont déjà vu et que probablement aucune de celles qui existent ne le reverra. En outre, la journée a été magnifique pour la saison, et les routes poudreuses aux environs des villes étaient sillonnées par une foule de promeneurs, heureux de jouir des chauds rayons d'un soleil printanier. Enfin, c'est ce jour-là que le tunnel du St-Gothard a été définitivement percé. Cette longue voie, de plus de quinze kilomètres, a exigé un travail de sept ans et sept mois. Trois mille ouvriers y ont été occupés. Plusieurs y ont perdu la vie. L'entrepreneur de cette œuvre gigantesque, M. Favre, de Genève, a également succombé avant d'avoir pu contempler la réussite complète de ce colossal travail.

(R. GUILLON, instituteur à Granges.)

SUJETS DE COMPOSITIONS.

Degré moyen.

UNE SOIRÉE D'ÉTÉ.

Le soleil descend sur l'horizon. — L'ombre s'allonge. — Air calme. — Le laboureur et les troupeaux rentrent au logis. — Coucher du soleil; nuages colorés par les derniers rayons. — Crépuscule. — Air frais, agréable. — Chauves-souris, hiboux, renards sortent de leurs retraites. — L'ouvrier, assis devant sa maison, jouit de la tranquillité de la nature avant d'aller se livrer au repos. — La nuit; premières étoiles.

ERNEST A CHARLES (lettre).

Charles a prêté un livre à Ernest; celui-ci le lui renvoie avec remerciements. — Livre intéressant et instructif; il en a profité. — Prière de lui envoyer un autre ouvrage, si possible *Robinson Crusoé*; en aura du soin; espère une prompte réponse.

Degré supérieur.

HISTOIRE D'UNE GOUTTE D'EAU.

Une goutte de pluie, tombée sur la main pendant un orage, raconte sa vie et ses impressions.

I. Patrie lointaine. — Vie dans la mer. — Vent chaud. — Légères vapeurs. — II. Voyage dans l'air. — Les vapeurs s'élèvent. — Condensation. — Voyage pour la terre ferme. — Rencontre des nuages. — Effets des rayons du soleil. — Un orage se prépare. — III. Descente rapide en nombreuse compagnie. — Séjour sur la feuille d'un arbre. — Chute sur la main au travers du feuillage d'un bosquet.

Aux dernières paroles, un chaud rayon de soleil fait disparaître la goutte d'eau; elle continue son voyage dans les airs.

LETTRE D'UN FILS A SES PARENTS.

Demande la permission de prolonger son séjour chez son oncle. — Le temps accordé pour la visite est bientôt écoulé. — Motifs qui engagent à un plus long séjour; oncle et tante désirent garder leur neveu quelques jours encore et le faire assister à une fête qui doit avoir lieu prochainement, etc. — A son retour à la maison, il promet de travailler avec zèle et courage pour regagner le temps perdu.

F.. S.

Canton de Vaud.

Examens annuels des écoles primaires (1881).

DICTÉE (1).

Degré intermédiaire.

Le rossignol est non seulement le premier des oiseaux chanteurs, il est aussi l'un de nos auxiliaires les plus utiles ; sa nourriture se compose principalement d'insectes. Il détruit le ver des blés, ainsi qu'une énorme quantité de chenilles. Vers l'automne, il prend aussi sa modeste part des fruits de nos vergers, mais les dégâts qu'il cause sont minimes et bien compensés par les services qu'il nous rend en détruisant des milliers d'insectes nuisibles. Les bouquets d'arbres et les buissons touffus qui croissent au bord des eaux sont les retraites favorites du rossignol.

SUJETS DE COMPOSITION.

Les oiseaux en hiver. — La pluie ; ses effets utiles ou nuisibles. — Les plaisirs de l'hiver.

Observations.

1^o Les examens de composition et d'orthographe seront faits dans toutes les écoles les 21 et 22 mars.

2^o Les compositions seront appréciées d'après le système des examens de recrues. Cette double épreuve ne comportera qu'une seule note, résultant à la fois de la valeur du fond et de la correction orthographique de la composition. Il importe de tenir compte moins du nombre de fautes que de la gravité de celles-ci : les fautes contre l'orthographe d'usage et les simples fautes d'inattention doivent être jugées moins rigoureusement que les fautes contre les règles d'accord grammatical.

3^o Il sera accordé deux heures pour la composition, afin de laisser aux élèves le temps d'en faire séance tenante une copie soignée. Ce temps écoulé, l'examineur rappellera aux élèves qu'on tiendra compte des fautes d'orthographe dans l'appréciation, il les invitera à relire leur composition spécialement au point de vue de la correction orthographique, et il leur donnera un quart d'heure en plus pour ce travail.

4^o Les commissions d'écoles qui jugeront que cette épreuve n'est pas suffisante, pourront y ajouter une dictée. Une colonne est réservée dans le tableau pour l'inscription des notes résultant de cet examen facultatif.

5^o Les compositions et les dictées devront être écrites sur des feuilles préparées à l'avance, d'après le modèle donné. On aura, par ce moyen, un spécimen de la calligraphie des élèves.

DICTÉE.

Degré supérieur.

Le nid du pinson est un tissu de choses jolies, douillettes et chaudes ; il est recouvert de lichens (2) toujours de la même couleur que celle de

(1) Deux dictées ont été données pour les deux degrés ; nous publions aujourd'hui la première seulement.

(2) Mot à épeler préalablement.

l'écorce des branches entre lesquelles il est posé. On a de la peine à le découvrir. Le ménage du pinson est tranquille et bien uni. Deux couvées se succèdent en avril et vers la fin de mai. Les parents sont pleins de sollicitude pour leurs petits, qu'ils nourrissent encore quand les nids sont déjà vides. On les voit qui leur apportent la becquée sur les branches des arbres. Jeunes et vieux vont et viennent, chantent et sautillent. C'est alors que le proverbe a raison : *Rien n'est joyeux comme une famille de pinsons*. La pluie seule les attriste; ils la sentent venir et l'annoncent par un chant particulier. Mais le moindre rayon ramène la joie. Chaque jour de soleil est jour de fête. Bientôt les petits sont élevés, et les pinsons se réfugient dans les bois pour échapper aux chaleurs de l'été.

Les élèves devront donner par écrit, sur la feuille de dictée, la signification de cinq à huit mots, au choix des examinateurs.

SUJETS DE COMPOSITION.

Promenade dans une forêt. — Emploi d'un beau dimanche. — Une nuit étoilée. — Appréhensions d'un élève à la veille d'un examen (lettre à un ami.)

On donnera deux sujets par école, l'un aux élèves de numéros pairs, l'autre aux élèves de numéros impairs.

Echelle pour la dictée.

0 et 1 faute, note 10; 2 et 3, 9; 4 et 5, 8; 6 et 7, 7; 8 et 9, 6; 10 et 11, 5; 12 et 13, 4; 14 et 15, 3; 16 et 17, 2; 18 et 19, 1; 20 et en sus, 0.

Une faute d'accent ne compte que pour une demi-faute; une faute qui se répète ne compte qu'une fois. L'échelle d'appréciation est la même pour les deux degrés.

Classification des cantons suisses d'après leur population.

L'avantage d'une classification basée sur la population est réel; on s'en convaincra facilement par l'examen du tableau ci-dessous. Voici comment on procédera : ayant divisé les cantons en trois classes, on rangera, dans la première, tous ceux dont la population ne dépasse pas 100,000 habitants, et ces cantons sont :

Zoug (22,994 hab.), Uri (23,694), Unterwald (27,348), Glaris (34,213), Schaffhouse (38,348), Schwytz (51,235), Appenzell (64,799), Soleure (80,424), Grisons (94,991), Thurgovie (99,552).

La deuxième classe renfermera les cantons suivants, dont la population ne dépasse pas 200,000 habitants :

Valais (100,216). Genève (101,595), Neuchâtel (103,732), Fribourg (115,400), Bâle (124,372), Tessin (130,777), Lucerne (134,806), Argovie (198,645).

Enfin, dans la troisième classe, on rangera les cantons de St-Gall (210,491), Vaud (238,730), Zurich (317,576), Berne (532,164), dont la population dépasse 200,000 habitants.

On remarquera que, dans chaque classe, les cantons se succèdent dans un ordre progressif basé sur le dernier recensement.

L. CHENEVARD, instituteur à Serrières.